



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....28  
 Pouvoirs.....10  
 Excusés..... 04  
 Absent..... 01

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 3 JUILLET 2025**

**N°2025-07-12 : SOIRÉE JEUNES TALENTS 2025 - RECETTES REVERSÉES A L'ASSOCIATION HORIZON CANCER**

Le jeudi 3 juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 19 juin 2025.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LE COZ Lucie	ADLANI Myriam
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
CARRATALA Henri	GUIMARAES Odette	DI IORIO Rina
MICONNET Olivier	CRALIS Christophe	TRILLAUD Laurent
COLLET Marie-Madeleine	AÏDOUDI Salem	HODÉ Laurence
BERNARD Anne	CHASSAIN Clément	MARKARIAN Olivier
MOULINAT-KERGOAT Hélène		

**Pouvoirs :**

MILOTI Donni	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
HERRMANN Marie-Catherine	à ATTARD Gérard
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
LAFARGUE Jean-Claude	à CARRATALA Henri
LEROUX Pierre-Olivier	à MAUROBET Catherine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
BARATTA Jean-Pierre	à MARKARIAN Olivier
BERTHE Éloïse	à CRALIS Christophe
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

BONINI Bruno	JOLY Nathalie	RENAULT Bernadette
HAMZA Ali		

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme MOULINAT-KERGOAT a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300464-20250710-2025-07-12-AI  
 Date de télétransmission : 10/07/2025  
 Date de réception préfecture : 10/07/2025

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme MAKHLOUF rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'article 9-1 ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la délibération n°2022-07-04 du Conseil Municipal du 7 juillet 2022 relative à la création de la grille tarifaire pour les activités du Service Jeunesse ;

Vu la délibération n°2023-10-11 du Conseil Municipal du 5 octobre 2023 relative à la Soirée Jeunes Talents 2023 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du mercredi 25 juin 2025 ;

Considérant que la Commune organise la « Soirée Jeunes Talents » le 22 novembre 2025,

Considérant que pour l'année 2025, il s'agira de verser l'intégralité des recettes de droits d'entrées de la « Soirée Jeunes Talents » 2025 sous forme de subvention à l'Association Horizon Cancer,

Après en avoir délibéré ;

### **À l'unanimité,**

- Article 1 : Dit que l'ensemble des recettes de la Soirée Jeunes Talents 2025 est reversé sous forme de subvention à l'association Horizon Cancer, sise 36 Ter Rue du Général de Gaulle, à Montfermeil (Seine-Saint-Denis).
- Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.
- Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes afférents

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 3 juillet 2025.

date de publication : le 11/07/2025

Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20250710-2025-07-12-AI  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*